



DEPARTEMENT du JURA
ARRONDISSEMENT de DOLE
Canton de MONT SOUS VAUDREY
COMMUNE de DAMPIERRE

Arrêté communal n° 32/2026

Fermeture de la circulation – Interdiction des stationnement Place Arthur Gaulard

ARRÊTÉ DE CIRCULATION

Madame le Maire de DAMPIERRE (Jura)

VU les articles L 2212-2 et L 2213-1 du code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Route ;
VU les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité pendant le déroulement du forum des associations lors du marché artisanal, représenté par Madame le Maire Laure VALENTIN, qui aura lieu le **dimanche 6 septembre 2026, Place Arthur Gaulard à DAMPIERRE (Jura) ;**
VU l'intérêt général ;

ARRETE

- ARTICLE 1 :** La circulation des véhicules sera interdite le **dimanche 6 septembre 2026 de 8h00 à 14h00**, sur la totalité du parking, situé Place Arthur Gaulard DAMPIERRE (Jura).
- ARTICLE 2 :** Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur la totalité du parking, situé Place Arthur Gaulard DAMPIERRE (Jura), du **samedi 5 septembre 2026 à 17h00 au dimanche 6 septembre 2026 à 14h00**.
- ARTICLE 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- ARTICLE 4 :** La signalisation réglementaire sera mise en place par les services de la commune de Dampierre.
- ARTICLE 5 :** Mme Le Maire de DAMPIERRE, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- ARTICLE 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Orchamps.

DAMPIERRE, le 04 septembre 2026

Pour le Maire,
Et par délégation,
Alain GOUNAND

